

**L'ACTIVITE SCIENTIFIQUE ET LES CONTRIBUTIONS DU
PROFESSEUR TUDOR DRAGANU
A L'EVOLUTION DU DROIT PUBLIC**

Lucian CHIRIAC*

ABSTRACT: *Professor Tudor Drăganu, eminent jurist, has left the mark of a vast culture on the Romanian legal education, comprising three periods: the last decade of the interwar period, the socialist state period, (1945-1989) and the period of democracy born after the 1989 revolution. The science of law has been essentially marked by the dimension of the professor's personality, all this time, generously confirmed by the value of successive generations of jurists who left his tutelary cope.*

KEYWORDS: *public law, administrative law, administrative acts*

JEL CODE: *K 00*

Le 2 décembre 2012, le Professeur Tudor Drăganu, membre d'honneur de l'Académie Roumaine, président d'honneur de la Fondation « Pro Iure » aurait célébré son centenaire. Le Professeur nous a quitté, le 22 août 2010, mais il nous a laissé en héritage toute son activité didactique et scientifique.

C'est un privilège, mais aussi une tâche pour nous de faire honneur au professeur et de continuer et de valoriser son activité scientifique et universitaire.

Personnalité éminente de la culture roumaine, des sciences juridiques, l'un des plus remarquables professeurs de droit de Roumanie, le Professeur Tudor Drăganu est devenu, lui-même, une institution du droit, comme le remarquait, à juste titre, un professeur de l'Université de Cluj-Napoca.

Descendant d'une brave famille transylvaine, il est né le 2 décembre 1912, à Năsăud. Son père, l'académicien Nicolae Drăganu, ancien recteur de l'Université « Roi Ferdinand Ier » de Cluj et maire de Cluj, a été une personnalité importante de l'enseignement philologique et de l'enseignement universitaire roumain en Transylvanie. Du côté maternel, il appartenait à la famille Moisil, nom qui résonne dans la culture roumaine.

* Associate professor PhD., "Petru Maior" University of Tirgu Mures, Faculty of Economics, Law and Administrative Sciences, ROMANIA

Le Professeur Tudor Drăganu a suivi les cours du lycée « Gheorghe Barițiu » de Cluj et il a continué ses études au sein de l'Alma Mater Napocensis ; c'est à cette université qu'il a dédié toute sa vie, en parcourant toutes les étapes de l'enseignement universitaire, soutenant sa thèse de doctorat en 1934, assistant du professeur Erast Diti Tarangul, en 1937, maître de conférences en 1941, professeur en 1946. Après sa retraite (en 1977), il a continué en qualité de professeur consultant et directeur de thèses de doctorat en sciences juridiques. Nombreux sont ceux qui ont eu le privilège de se développer sous l'œil paternel du maître qui a gardé sa vigueur intellectuelle et la force de créer jusqu'à la fin de sa vie. C'est toujours au Professeur Tudor Drăganu que les générations studieuses doivent la rigueur du métier et la substance de leurs savoirs.

En se défendant devant les Athéniens, Socrate disait que, pour être utile, chaque fois qu'on accomplit quelque chose, on doit réfléchir sur ce qu'on fait, si c'est juste ou injuste, si la chose est digne d'une bonne ou d'une méchante personne.

Son amour pour tout ce que la loi signifie l'a poussé à partager, avec modestie et générosité, les valeurs dans lesquelles il croyait tout en montrant son respect irréductible dû à la déesse de la justice. Et Thémis peut être fière de son chevalier servant, irréprochable et dévoué, le Professeur Tudor Drăganu qui n'a pas cessé d'être le guide et le conseiller sage et expérimenté de plusieurs générations de juristes dont certains sont dans l'avant-garde du quotidien.

En tant que professeur de droit, Tudor Drăganu a laissé pour la postérité une œuvre scientifique remarquable, ses livres, ses études et articles constituant le fondement de l'école de droit constitutionnel et administratif. C'est avec juste raison que, lors de l'anniversaire de Tudor Drăganu, en 2002, à Cluj, le professeur Antonie Iorgovan affirmait que rien que la monographie « Les actes de droit administratif »¹ et l'on pourrait dire que l'œuvre scientifique de Tudor Drăganu couronnerait l'histoire du droit.

Outre cette monographie exceptionnelle sur l'acte administratif, le professeur a rédigé l'ouvrage *Les actes administratifs et les faits qui leur sont assimilés soumis aux contrôle judiciaire selon la Loi 1/1967*², vrai plaidoyer en faveur de la résurrection du contentieux administratif en Roumanie.

Dignes de mémoire et tout aussi importants, du point de vue scientifique, sont les écrits du professeur Tudor Drăganu appartenant au domaine du droit constitutionnel, parmi lesquels on mentionne *Droit constitutionnel* (1972)³, *Les origines et le développement du régime parlementaire en Roumanie jusqu'en 1916* (1991)⁴,

¹ Tudor Drăganu, *Actele de drept administrativ*, Editura Științifică, București, 1959.

² Tudor Drăganu, *Actele administrative și faptele asimilate lor supuse controlului judecătoresc potrivit Legii nr. 1/1967*, Editura Dacia, Cluj Napoca, 1970.

³ Tudor Drăganu, *Drept Constituțional*, Editura Științifică, București, 1972.

⁴ Tudor Drăganu, *Începuturile și dezvoltarea regimului parlamentar în România până în anul 1916*, Editura Dacia, Cluj Napoca, 1991.

Introduction à la théorie et à la pratique de l'État de droit (1992)⁵, *Droit constitutionnel et institutions politiques – traité élémentaire* (1998)⁶, *Le libre accès à la justice* (2003)⁷.

Parmi les thèses fondamentales soutenues par le professeur Tudor Drăganu dans ses ouvrages de droit constitutionnel on retrouve celles qui se rapportent à la collaboration et au contrôle réciproque entre les pouvoirs de l'État, à l'État de droit et au contrôle de la constitutionnalité des lois et des ordonnances, au rôle et à la place de la Cour Constitutionnelles dans le système de droit roumain, à l'organisation d'une justice indépendante – partie du mécanisme d'accomplissement de l'État de droit.

Il faut également mentionner les études et articles (plus de 130 travaux) publiés dans les revues de spécialité, roumaines ou étrangères, témoignages des préoccupations soutenues dans les domaines du droit constitutionnel et administratif afin de rebâtir les institutions juridiques fondamentales du droit sur les ruines de l'État socialiste après la disparition de celui-ci.

Observateur, cultivé et attentif, de notre vie sociale, économique, politique et juridique, passionné défenseur du triomphe du droit sur l'irrationnel transitoire et vulgaire ; incontestablement, par son œuvre et grâce à ses disciples, le Professeur, a essayé d'influencer, avec beaucoup de compétence et érudition, le mouvement éphémère et disgracieux de la norme juridique sujette aux temps et aux lieux. Sa doctrine, pragmatique et réaliste, éclaire les recherches juridiques en vue de leur construction, perfection et permanence. D'ailleurs, les grandes constructions du droit ont eu besoin de temps, patience et habileté.

En signe de reconnaissance pour son œuvre scientifique et pour sa valeur comme pédagogue, par décret du Président de la République française, le professeur Tudor Drăganu a été nommé professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne de Paris. Sa place auprès des valeurs du domaine a été validée par sa participation aux diverses réunions internationales déroulées à Rome, Vienne, Pescara, Alger, Paris, Malte, Pecs ou ailleurs. Ses contributions scientifiques reconnues dans le monde entier lui ont valu l'élection, en 1980, comme membre de l'Institut International de Sciences Administratives de Bruxelles, le prix « Simion Bărnuțiu » de l'Académie Roumaine, les titres de Docteur Honoris Causa de l'Université « Lucian Blaga » de Sibiu (1997), de l'Université de Oradea (1999), de l'Université de l'Ouest de Timișoara (2002), de l'Université « Petru Maior » de Tîrgu Mureș (2007), la charge de Président d'Honneur de l'Institut Roumain de Sciences Administratives « Paul Negulescu » de Sibiu. En 2003, le Professeur Tudor Drăganu a été élu Membre d'honneur de l'Académie Roumaine.

Ses mérites ont été également récompensés par la communauté scientifique internationale : vice-président de la Commission pour les questions juridiques, parlementaires et des droits de l'homme de l'Union Interparlementaire (1967-1969) et président du même organisme international (1969-1973), membre de la délégation

⁵ Tudor Drăganu, *Introducere în teoria și practica statului de drept*, Editura Dacia, Cluj Napoca, 1992.

⁶ Tudor Drăganu, *Drept Constituțional și instituții politice – Tratat elementar*, Editura Lumina Lex, București, 1998.

⁷ Tudor Drăganu, *Liberul acces la justiție*, Editura Lumina Lex, București 2003.

roumaine à la Conférence pour la Sécurité et la Coopération Européenne de Helsinki (1975) et président de la Commission Politique de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération Européenne de Vienne (1976).

Le professeur Tudor Drăganu a magistralement cultivé la synthèse ordonnée et équilibrée du droit menée dans une succession logique et rationnelle. Tout cela suffisait pour que le mythe de l'État de droit devienne réalité.

Selon la théorie d'Anaxagore de Clazomènes, professeur de Périclès, le monde existant repose sur un mélange d'éléments infiniment divisibles. Seule une intelligence ordonnatrice, d'une nature subtile, mais matérielle, peut agir sur ce mélange en créant l'Univers. Tout en acceptant la théorie d'Anaxagore, on pourrait considérer que pour le monde des juristes le professeur Tudor Drăganu a été cette intelligence ordonnatrice, subtile, didactique, scientifique et humaine qui, d'une manière immanente, a agi en catalysant les contenus dans leur substance intellectuelle. Le Professeur ne s'est pas limité à nous transmettre la dimension juridique de sa personnalité ; il a eu le plaisir de nous partager sa culture et son expérience de vie dans un livre de voyages intitulé *Instantanee din lumea largă* (Instantanées du grand monde).

L'Université « Petru Maior », la Faculté de Sciences Économiques, Administratives et Juridiques a bénéficié, le long des années, du soutien inconditionné du Professeurs, de ses opinions de spécialiste en matière de droit dispensées lors des entretiens avec les juristes et les futurs spécialistes ou bien découvertes dans ses nombreux ouvrages de spécialité. C'est toujours à lui qu'on doit la parution, à Tîrgu Mureş, de la nouvelle série de la revue *Curentul Juridic*.

L'homme, le savant, le professeur qu'on vient d'évoquer, a dédié toute sa vie au droit, mais aussi bien le droit a gouverné toute son existence : *ius precepta sunt haec : honeste vivere, alterum non laedere, suum quique tribuere*.

